
Les mosaïques de la Grange-du-Bief (Commune d'Anse-sur-Saône, Rhône)

Julien Guey, Paul-Marie Duval

Citer ce document / Cite this document :

Guey Julien, Duval Paul-Marie. Les mosaïques de la Grange-du-Bief (Commune d'Anse-sur-Saône, Rhône). In: Gallia, tome 18, fascicule 1, 1960. pp. 83-102;

doi : <https://doi.org/10.3406/galia.1960.2290>

https://www.persee.fr/doc/galia_0016-4119_1960_num_18_1_2290

Fichier pdf généré le 07/05/2018

LES MOSAÏQUES DE LA GRANGE-DU-BIEF

(Commune d'Anse-sur-Saône, Rhône)

par MM. Julien GUEY et Paul-Marie DUVAL

En quelques pages, C. Jullian a magistralement posé les questions principales que peut soulever *Asa Paulini*¹, aujourd'hui Anse-sur-Saône (rive droite), à quelque 25 kilomètres au Nord de Lyon².

Pourquoi *Paulini*? On admet en général que tel était le nom du grand propriétaire sur le domaine duquel la bourgade se trouvait. Quant au toponyme d'*Asa* (variante *Assa*) connu par l'*Itinéraire d'Antonin*, il reste énigmatique³. On a souvent rapproché ce nom du nom de l'Azergues (affluent de la Saône) dont le cours inférieur a été canalisé et détourné vers Anse (fig. 1) au XVIII^e siècle⁴ : il n'est donc pas certain que la voie romaine du Rhin ait franchi, comme la Nationale 6, — ou rejoint — cette rivière à Anse même, bien que l'Azergues ait pu changer plusieurs fois de lit au cours des siècles, à la suite de fortes crues⁵.

(1) C. JULLIAN, dans *REA*, XXVI, 1924, p. 69-71 ; cf. A. GRENIER, *Manuel...*, V, p. 445-446 et 464. *Abréviations* : PEYRÉ (I) = J. F. PEYRÉ, *Découvertes de constructions romaines à Anse (Rhône)*, dans *Bull. monum.*, 2^e série, (I), XI-1845, p. 604-606 ; PEYRÉ (II) = J. F. PEYRÉ *apud* COMARMOND, dans *Bull. arch. pub. par le Comité hist.* III-1844-1845, p. 385-487 ; SERRAND = Y. SERRAND, *Histoire d'Anse (Asa Paulini)*, Villefranche [-sur-Saône], 1845 ; BERNARD = A. BERNARD, *Description du pays des Séguisaves*, Lyon, 1858.

(2) Saluons ici la mémoire de M. Jean Vacher, maire d'Anse, excellent connaisseur du passé de sa Ville, à la courtoise érudition duquel nous devons tant... Remercions aussi M. le Doyen Vendryes et MM. Armand-Calliat ; Hours, archiviste de la Ville de Lyon ; Jouvray, mosaïste à Lyon ; notre collègue J. Le Gall ; M. l'Abbé de Loye ; MM. Poitrasson, ingénieur et Trouillet, secrétaire de Mairie à Anse ; MM. H. Stern et M. Rely, maire d'Anse.

(3) *Itin. Anton.*, p. 359, 2 ; cf. peut-être la tessère *C.I.L.*, XIII, 10029, 217, ANSENS (graphie inverse ?), P. DISSARD, *Coll. Récamier, Cat. des plombs ant.*, 1905, p. 127, n^o 772 ; A. GRENIER, *Manuel...*, II (2), p. 657, n. 1 (l'attribution de ce plomb à *Asa Paulini* n'est pas certaine, A. BLANCHET, *Bull. Soc. Ant. France*, 1904, p. 149-151). La principale difficulté phonétique tient à la nasalisation : « Le groupe *-ns-* semble être devenu *-ss-* (susceptible d'être réduit à *-s-* dans l'écriture) dès le celtique commun, et par suite on ne saurait expliquer ainsi le maintien de *-n-* dans le nom actuel d'Anse » (J. Vendryes, lettre du 7 mai 1956). C. Jullian supposait *Asa* celtique et proposait le sens de port ; « je ne connais, nous écrit le Doyen Vendryes, de mot dans les langues celtiques qui permette de croire qu'il ait existé un mot [de cette forme] signifiant *port* » (même lettre). Sauf erreur, Ch. ROSTAING, *Essai sur la toponymie de la Provence*, 1950, ne dit rien du nom de l'Asse, affluent de la Durance. Quant aux rapports entre *Assa*, *Asa*, Anse et Azergues (même finale, *Liergues*, canton d'Anse), mieux vaut attendre à présent la publication du *Dict. topogr. du Rhône*, auquel travaille M. H. Hours. Peut-on rapprocher le nom d'Anse de celui de l'île d'Anselles, *ad Ansellam* (en 1050) ? G. JEANTON, *Paÿs de Mâcon et de Chalon avant l'an mille*, Mâcon, 1938, p. 52 ; cf. dans le Chalonnais, Allerey (*Alliarium*) au bord de la Saône et Allériot, situé de l'autre côté de la rivière, à plusieurs kilomètres au Sud : le second diminutif du premier ?

(4) L'ancien cours de l'Azergues est encore indiqué sur la carte au 1/50.000 (fig. 1). « Le redressement de ce lit a fait l'objet de 2 adjudications (de 120 et 90.000 livres) en 1769 et 1772 », P. Trouillet, d'après les archives d'Anse, qui ajoute dans la même lettre : « Le pont d'Ambérieux d'Azergues [sur l'ancien cours] daterait, paraît-il, du XIII^e siècle ».

(5) Le *castellum* n'est jamais inondé ; la route nationale non plus au Nord d'Anse. On peut penser que les voies antiques évitaient la plaine submersible d'Ambérieux d'Azergues. Voie celtique, par Marcy, semble-t-il, G. CHAPOTAT,

Du moins les rapports d'*Asa Paulini* avec la route antique sont-ils évidents, bien qu'ils restent à préciser dans le détail par des fouilles : ce relai (*mutatio*), le second (?) à partir de Lugudunum, est devenu sans doute après les invasions du III^e siècle « forteresse postale », selon l'heureuse expression de C. Jullian. On notera aussi qu'un milliaire de l'Empereur Claude, publié en 1939 par M. P. Wuilleumier, a été découvert, remployé, dans un chemin à quelque 600 mètres en ligne droite à l'Ouest de l'église (fig. 1)⁶.

Un port sur la Saône toute proche existait-il à proximité d'*Asa Paulini*? Par exemple au débouché de l'Azergues, confluent qu'il y aurait lieu de chercher d'abord à 1 kilomètre environ au Sud du confluent actuel ? Peut-être y avait-il plusieurs petites installations portuaires à la hauteur d'Anse : des objets intéressants, récemment publiés dans cette revue même par M. L. Armand-Calliat, ont été dragués dans la Saône en face de La Bruyère de Saint-Bernard, à quelque 1.500 mètres en amont d'*Asa* (fig. 1)⁸.

Du monument le plus imposant de l'antique *castellum* routier — sa muraille d'enceinte très bien conservée sur une hauteur de parfois 9 mètres⁹ — un plan seul a été publié. L'étude de cette fortification pourrait être reprise avec profit.

Nous voudrions attirer l'attention sur une œuvre d'art depuis longtemps connue elle-aussi, mais injustement négligée et restée pratiquement inédite, la mosaïque de la Grange-du-Bief (fig. 1)¹⁰. Empêché de venir à Anse, C. Jullian se demandait où pouvait bien être la villa de Paulinus. Il n'a pas pensé à ce site où se trouvaient, à 2 kilomètres environ au Sud d'Anse, les restes d'une luxueuse *villa* gallo-romaine. Et néanmoins la situation de cette *villa* répondrait assez bien aux conditions théoriques posées par le grand historien. Imaginons, si l'on veut, Paulinus ou quelqu'un de ses intendants à La Grange-du-Bief. La *villa* était en tout cas admirablement placée : elle occupait, sur une terrasse de l'Azergues dominant à l'Ouest la vallée de cette rivière et de sa dérivation le Bief, le bord d'une croupe doucement déclive. Site aimable et riant, bien exposé, aux vues étendues, et qui n'est jamais plus beau que lorsque les vergers sont en fleurs¹¹. *Successit Cereri Bacchus, Pomonaque Baccho!*

dans *Évocations*, Bull. mens. du Groupe d'études historiques et géographiques du Bas-Dauphiné, XII-1956, p. 1550-1551. Un vieil itinéraire transversal, « reliant la Saône à la Loire », d'Anse à Roanne par Legny, Saint-Clément, Amplepuis, Pradines, P. FUSTIER, *RAE*, VI-1955, p. 71.

(6) P. WUILLEUMIER, dans *REA*, XLI-1939, p. 246-247 (*An. épigr.*, 1940, 156).

(7) La distance de Lyon à Anse (25 km. environ) répond à peu près à 2 grosses étapes journalières de halage à la remontée. « Les conditions sur la Saône et sur le Tibre en aval de Rome devaient être très comparables, à l'état naturel ; or sur le Tibre, il fallait 3 jours de l'embouchure à l'*Urbs*, soit 11 kilomètres par jour environ, plutôt un peu plus », lettre de M. J. Le Gall ; cf. J. LE GALL, *Le Tibre, fleuve de Rome dans l'Antiquité*, 1953. M. Armand-Calliat m'écrit d'autre part : « Au XIX^e siècle, quand on halait à la bricole, c'est-à-dire avec la force humaine seule, on n'avancait que d'un kilomètre à l'heure ».

(8) L. ARMAND-CALLIAT, dans *Gallia*, XV-1957, p. 129-138.

(9) Large de 3 m. 60 à la base, de 2 m. 60 en haut, SERRAND (*supra*, n. 1), p. 11. — Le *castellum* est de forme ovale — 145 × 90 mètres (grand axe Est-Ouest). Le quartier Est de l'agglomération moderne en occupe le site, immédiatement au Sud de la grand'route et touchant presque à l'Azergues. — Date : les chainages horizontaux de 2 rangs de briques pourraient être, à Lyon, du II^e siècle (3 rangs au *castellum* de Cabilonnum, L. ARMAND-CALLIAT, *Le Chalonnais gallo-romain*, 1937, p. 51-52). Nombreux matériaux de remploi qui doivent dater de la construction, plutôt que de réfections postérieures : SERRAND, *op. laud.* p. 10-11 (pierre sculptée ; pierres écrites, *C.I.L.*, XIII, 1654 — noter que l'*ascia* est tournée non à droite, mais à gauche ; 1659 — celle-ci chrétienne ?).

(10) Prononcer : la Grange-du-Bief (naguère, on écrivait aussi *Biez*). Cote 185 environ, donc entre 15 et 20 mètres au-dessus de la plaine de l'Azergues.

(11) PEYRÉ (I) (*supra*, n. 1), p. 604 ; PEYRÉ (II), p. 486.

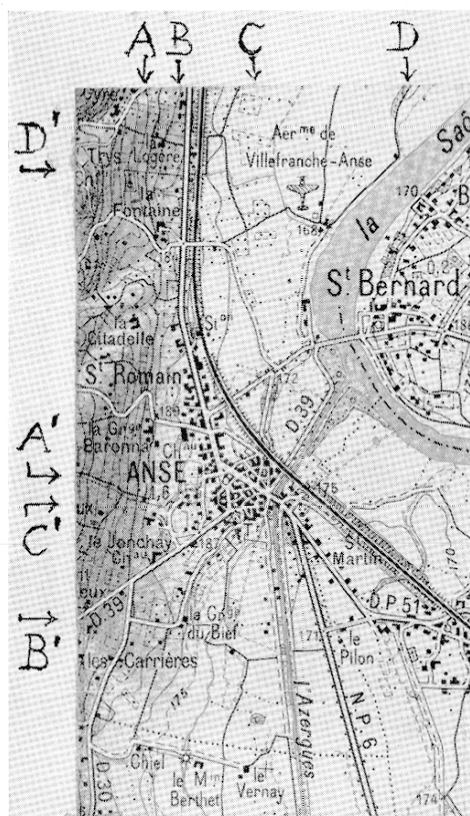


Fig. 1. — Anse, plan de situation (échelle 1/50.000).
A l'aplomb de A, B, C et D; au niveau de A', B', C' et D': en AA', milliaire (remployé), *supra*, n. 6; en BB', la Grange-du-Bief, n. 10; en CC', *castellum*, n. 9; en DD', trouvailles dans la Saône, n. 8.

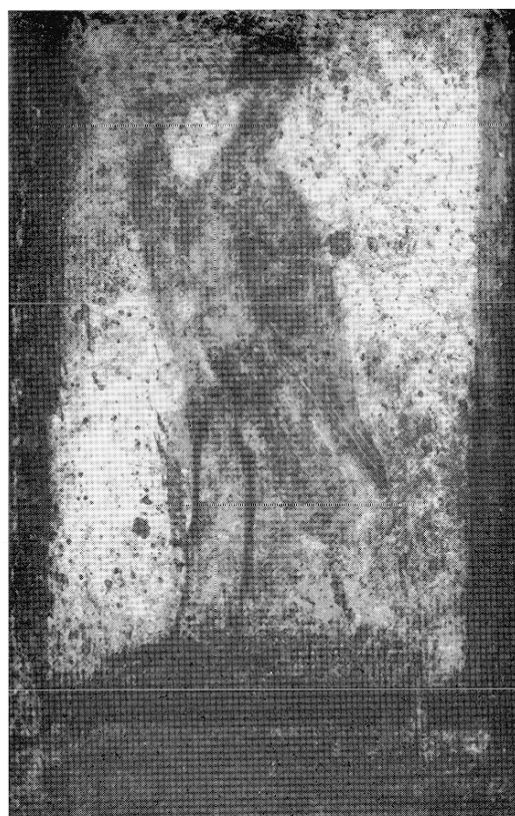


Fig. 2. — Villa de la Grange-du-Bief. Plaque peinte (hauteur, 0 m. 50), représentant un échassier, *infra*, n. 17. (Cliché L. J. de Loye).

De menus matériaux de la villa romaine abondent encore vers la rencontre des chemins qui se séparent à La Grange-du-Bief : tuiles à rebords, débris d'amphores et briques circulaires¹² semblent provenir surtout du terrain situé au Nord du chemin Est-Ouest et à l'Est du chemin Nord-Sud. Le cultivateur a rejeté les pierres qui encombraient son exploitation et les a remployées à l'Ouest dans le mur du chemin, ou accumulées au Sud le long du remblai sur une cinquantaine de mètres au moins.

On a relevé d'autre part en 1844-1845 des murs rasés « à quelques centimètres au-dessous du sol » moderne¹³. D'autres découvertes ont montré le luxe de la *villa* détruite peut-être par les Barbares au III^e siècle : « des échantillons de porphyre, de serpentinite, de brèches antiques et autres marbres rares » ; « des fragments de marbre blanc portant les traces d'une riche ornementation (feuilles d'acanthé, de vignes) et paraissant provenir de balustrades »¹⁴ ; « une statue en marbre blanc, de grandeur naturelle, malheureusement

(12) Cf. BERNARD (*supra*, n. 1), p. 103.

(13) PEYRÉ (I), p. 605 ; PEYRÉ (II), p. 485 ; BERNARD, *ibid.*

(14) BERNARD, p. 103-104 ; cf. PEYRÉ (I), p. 604.

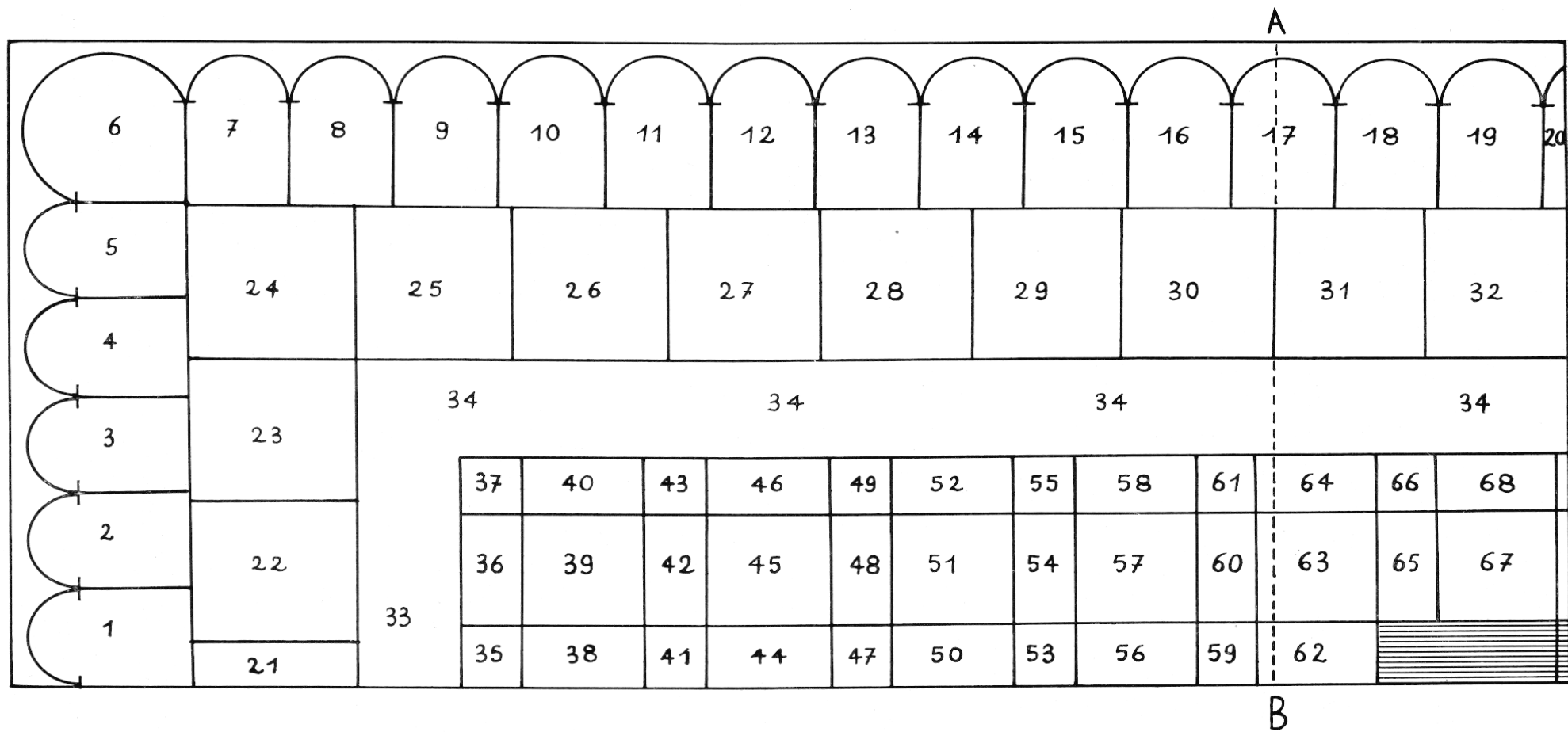


Fig. 3. — Schéma d'ensemble de la mosaïque.

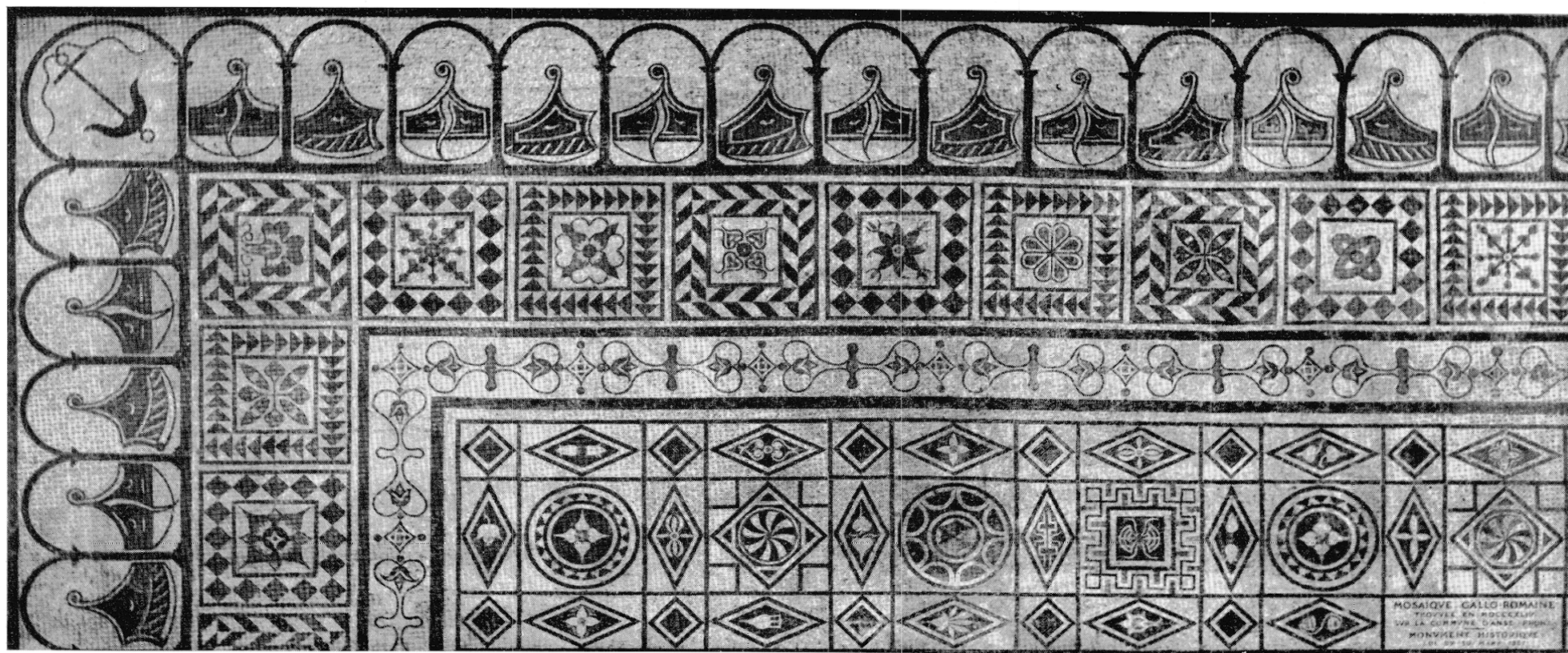


Fig. 4. — Villa romaine de la Grange-du-Bief. Vue d'ensemble de la mosaïque (7 m. 19 × 3,19). (Cliché J. Poitrasson).

privée de sa tête, et représentant une jeune femme dans l'attitude du repos, les bras pendants, vêtue d'une tunique légère agrafée sur l'épaule : cette statue est terminée en forme de gaine, à la façon du dieu Terme »¹⁵.

Tout cela a-t-il disparu, comme il semble ? Quelques restes de revêtements peints¹⁶, conservés au petit musée d'Anse, proviennent de La Grange-du-Bief. L'une de ces plaques porte un décor végétal ; l'autre est ornée d'un échassier d'assez belle venue — peinture aujourd'hui presque évanide — digne néanmoins d'être publiée (fig. 2)¹⁷.

La villa de la Grange était surtout remarquable par ses pavements. Les mosaïques retrouvées sont au nombre de cinq, dont l'une, aussitôt que découverte, « dispersée par le travail de la charrue » (en 1845), n'a pas été décrite¹⁸. Les quatre autres couvraient une superficie d'au moins 185 mètres carrés¹⁹ et formaient donc à elles seules un ensemble très considérable. Trois d'entre elles²⁰, découvertes par J.-F. Peyré en 1845 « à une profondeur *maximum* de 60 centimètres au-dessous du sol... recouvraient l'aire de trois chambres contiguës... (Elles étaient) séparées par deux murs de refend rasés, comme les murs extérieurs, au-dessous du sol actuel [et avaient] chacune une longueur de 9 m. 20²¹. La mosaïque du milieu [avait] 7 mètres de largeur et chacune des deux autres, une largeur égale à 4 m. 60, ce qui fait un développement total de 16 m. 20, non compris l'épaisseur des murs » (Peyré)²².

Une lettre de Jean-François Peyré citée par A. Comarmond ajoute quelques détails : « J'ai reconnu, écrit Peyré, quelques parties seulement de [cette] mosaïque, et d'une manière très imparfaite ; mais ce que j'en ai vu, ses représentations d'oiseaux, de dauphins, de vases aux formes élégantes où brillent les marbres noir, blanc, rouge, bleu, jaune et vert, tout cela m'a laissé la conviction que ce monument offre plus d'intérêt encore que celui de 1844 »²³ — que nous publions ci-après — « et qu'il est d'ailleurs resté dans un très bon état de conservation »²⁴.

Selon toute apparence, cette belle et grande mosaïque tripartite a été détruite²⁵ ; d'où notre citation, un peu longue, du vieil archéologue, conseiller général du Rhône, auquel nous devons la conservation du seul pavement de La Grange-du-Bief qui ait été — partiellement — sauvé (fig. 3-10).

(15) BERNARD, *ibid.* ; *inde* Espérandieu, *Recueil...*, 1807.

(16) PEYRÉ (I), p. 605, « des enduits de murs en stuc coloré ».

(17) Plaque de 0 m. 50 × 0, 36 × 0, 04. Bordure rouge de 0,02 sur les quatre côtés ; bordure jaune, en bas seulement, de 0,03. Registre central, 0,42 × 0,28 : sur un fond jaune, échassier debout, haut de 0,37 ; pattes et bec rouge, plumage vert.

(18) PEYRÉ (I), p. 606 ; PEYRÉ (II), p. 486.

(19) Mosaïque tripartite de 1845 : 16 m. 20 × 9,20 = 149 m² ; plus la mosaïque de 1843-1844 : 9 × 4 = 36 m² (et peut-être même 16 × 4, BERNARD, p. 103).

(20) G. LAFAYE-A. BLANCHET, *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, I, *Gaule*, 1909, n^{os} 767-769 (tome 11, p. 16).

(21) 9 mètres, PEYRÉ (I), p. 605 ; plus précisément, 9 m., 20, PEYRÉ (II), p. 486 ; *inde* BERNARD, p. 103.

(22) PEYRÉ (I), p. 605-606.

(23) Entendre « celui dont j'ai appris la découverte au cours de l'année dernière », cf. PEYRÉ (I), p. 604. Pour le jour, voir *infra*, n. 26.

(24) PEYRÉ (II), p. 487.

(25) Nous n'avons pu vérifier une tradition locale selon laquelle une mosaïque de la Grange-du-Bief aurait été transportée à Paris pour y orner la « maison pompéienne » du Prince Napoléon, édifiée en 1860, avenue Montaigne, détruite en 1891 ; cf. FLEURY et SONOLET, *La société sous le Second Empire*, Paris, s. d., III, p. 268-270.

Découverte avant les autres, « le 24 décembre 1843 »²⁶, lors de la plantation d'une vigne dans une terre à blé, elle attira presque aussitôt l'attention de J.-F. Peyré²⁷. Il acquit le terrain²⁸, réunit les fonds nécessaires à la conservation du monument, qui resta en place sous abri pendant 66 ans²⁹. La partie sauvée mesurait alors « près de 4 mètres de largeur sur 9 mètres environ de longueur »³⁰. Classée monument historique en 1908³¹, la mosaïque fut transportée en 1910³² au vieux château de si fière allure devenu Hôtel de Ville : elle y orne un mur de la grand'salle. Bien que souvent visitée, elle ne semble pas avoir suffisamment retenu l'attention des archéologues. L'*Inventaire des mosaïques* lui consacre en 1909 quelques lignes de description, d'après Peyré³³ ; et dans un ouvrage agréable L. Bégule en a donné en 1925 une photographie partielle, à bien petite échelle et accompagnée d'une courte notice, ni très exacte ni très précise³⁴. Une photo sans aucun commentaire du monument figure dans l'album de Fr. Moll (1929)³⁵.

Depuis la dépose de 1910, les dimensions du pavement conservé ne sont plus que de 7 m. 19 × 3,19³⁶. Il était déjà impossible d'évaluer en 1844 la surface primitive, « parce que la mutilation appartient à des époques différentes »³⁷. Si l'on en croit A. Bernard (1858), A. Peyré « s'était assuré que [ce monument] avait originairement plus de 16 mètres sur un de ses côtés »³⁸. En tout cas, il y a un changement de sens dans la représentation des navires figurés de trois-quarts — bordure extérieure, rangée horizontale en haut (fig. 3 et 4)³⁹. Les proues des cases 8, 10, 12, 14 et 16 vont à droite ; celles des cases 18, 20..., à gauche. Si nous devons supposer ici un axe de symétrie « transversal » passant « verticalement » par l'étrave de la proue de la case 17, vue de face, la longueur totale du pavement n'atteignait pas 12 mètres (ou faut-il compter les 16 mètres selon la dimension perpendiculaire?)⁴⁰. L'axe « vertical » supposé passe bien entre les carrés 30 et 31 ; mais il ne coupe par le milieu ni les dessins de la bande 34, ni les motifs 62-64. L'artiste, il est vrai, ne paraît pas s'être soucié que les axes transversaux ou longitudinaux de motifs contigus fussent dans le prolongement les uns des autres — à moins que ces motifs n'appartiennent à un seul et même *ensemble* ; ces ensembles sont quatre :

- « tapis » central (cases 35-68) ;
- bordures intérieure (33 et 34) et extérieure (21-32) ;
- bande extérieure (1-20) (fig. 3-4)⁴¹.

(26) SERRAND (*supra*, n. 1), p. 10, n. 1 (lire, p. 2 : « à la fin de 184[3] ») ; BERNARD, p. 103.

(27) PEYRÉ (I), p. 604-605 ; *inde ceteri*.

(28) Une partie du terrain appartenait déjà à la ville ; Peyré fit don à la commune de la parcelle qu'il avait acquise (Conseil municipal, 10 mai 1846), lettre de J. Vacher.

(29) PEYRÉ (I), p. 604. Cette petite construction existe encore : on lit sur le linteau la date MDCCCXLIII.

(30) PEYRÉ (I), p. 605 ; SERRAND, p. 2 ; BERNARD, p. 103.

(31) Arrêté ministériel du 5 décembre 1908.

(32) Devis, 3263 fr., 70, du 10 août 1909 ; le Conseil municipal vota 800 fr. le 12 septembre 1909. Lettre de M. Goubert, architecte du Gouvernement au maire d'Anse, du 25 mars 1910 ; tout ceci d'après J. Vacher.

(33) Inventaire des mosaïques (*supra*, n. 20). Ne pas tenir compte du mot *pellae*. *Reclé*, déjà, PEYRÉ (I) et BERNARD, *ibid.*

(34) L. BÉGULE, *Antiquités et richesses d'art du Département du Rhône*, Lyon, 1925, p. 46-47, pl. XXI. Ne pas tenir compte des dimensions indiquées, ni des mots « poupes de galères ».

(35) FR. MOLL, *Das Schiff in der bildenden Kunst vom Altertum bis zum Ausgang des Mittelalters*, Bonn, 1929, pl. BXb, n° 32 (renvoi à Bégule, *op. laud.*).

(36) Une table encore en usage à la Mairie a été décorée, à l'imitation du grand pavement, avec des cubes provenant sans doute des chutes de cette mosaïque.

(37) PEYRÉ (I), p. 605. SERRAND, p. 2, évaluait la partie conservée (9 m. × 4) au tiers « à peine ».

(38) BERNARD, p. 103 (écrit en 1858 !).

(39) Appelons arbitrairement longueur et largeur les grande et petite dimensions de la partie conservée.

(40) L'axe de symétrie longitudinal était en tout cas à plus de 3 m. 19 du bord « supérieur » (sens des proues 5, 3 et 1).

(41) De petites différences existant entre dimensions égales pour l'œil, il serait vain de chercher un plus petit commun multiple aux 4 dimensions modulaires sur lesquelles sont bâtis les quatre ensembles de la composition.



Fig. 5. — Môme mosaïque, 53-64 (1,80 × 1,29). (Cliché J. Poitrasson). — Couleurs, p. 93, 1°.



Fig. 6. — Même mosaïque, 33-34 et 36-37 (0 m. 78 × 1,08). (Cliché J. Poitrasson). — Couleurs, p. 96, 2^e.

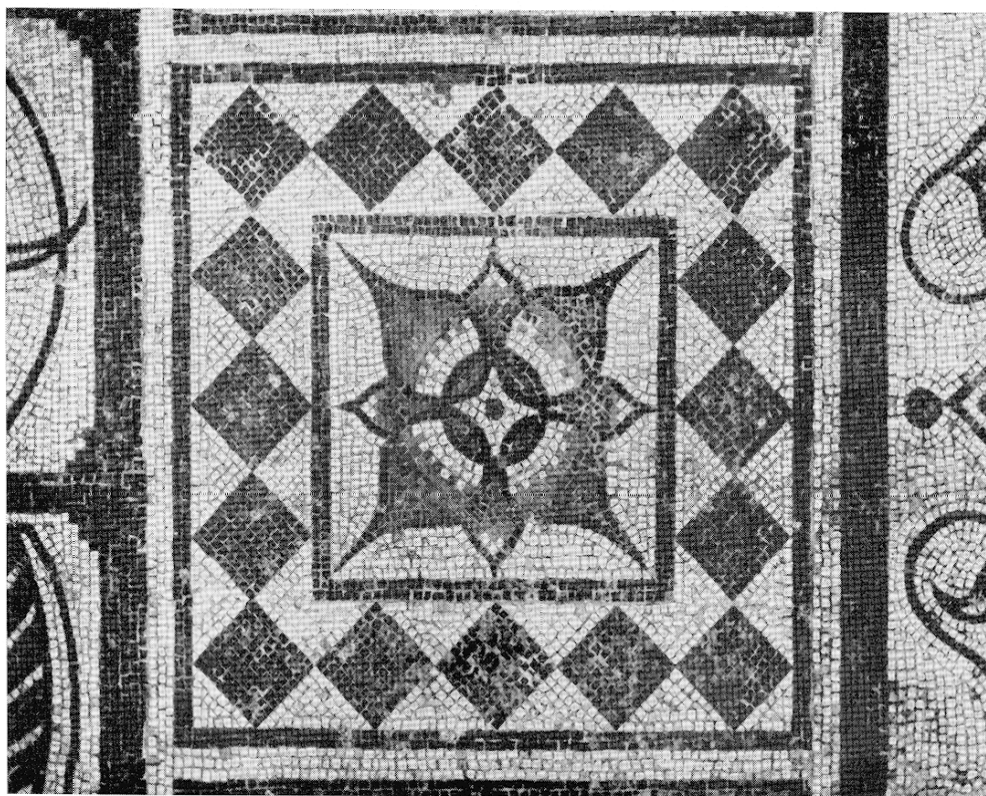


Fig. 7. — Même mosaïque, 22 (1 m. 05 × 0,77). (Cliché J. Poitrasson). — Couleurs, p. 96, 3°.

La mosaïque a été réparée en 1844-1845⁴²; et le restaurateur de 1910 — un mosaïste italien établi à Lyon, nommé Mora⁴³ — était d'une redoutable habileté⁴⁴. Nous pensons néanmoins qu'on peut reconnaître assez facilement la plupart de ses interventions et qu'elles ont été très discrètes, notamment dans la bordure extérieure dont le sujet est de beaucoup le plus intéressant. On reconnaît aisément sur les photos les raccords longitudinaux et transversaux nécessités par le transport de la pièce à la Mairie⁴⁵. Pour les cases 2 et 3 par exemple, un spécialiste, M. Jouvray, évalue à 3 % le pourcentage de la réfection du fond, et respectivement à 1 et à 2 % la réfection des motifs eux-mêmes (fig. 9 et 10).

Les cubes ont environ 0 m. 008 de côté. Sont-ils de marbre⁴⁶? et d'où proviennent-ils? Les joints ne sont pas très minces et l'exécution du travail est de qualité honnêtement moyenne. Les couleurs sont quatre, employées en teintes plates, sans indication en règle générale de valeurs ou de modelé⁴⁷. Le fond est uniformément blanc; l'essentiel du dessin, gris très sombre (noir), notamment les traits qui cernent les motifs lorsque ces motifs sont blancs, rouges ou bruns. Très peu de rouge, sauf dans

(42) « Les débris que j'ai recueillis ont été employés à restaurer ce qui a survécu », PEYRÉ (I), p. 605.

(43) J. VACHER, lettre du 16 février 1956.

(44) Dans le cartouche en bas à droite, le travail de Mora est, volontairement, bien différent de la façon antique; moins dans la table, *supra*, n. 36.

(45) Verticalement, à l'aplomb des piliers; horizontalement, à mi-hauteur (fig. 9 et 10).

(46) PEYRÉ (I), p. 605; BERNARD, p. 103.

(47) Toutefois les rares cubes bruns, employés presque toujours au contact du rouge, paraissent le plus souvent destinés à donner aux motifs floraux une sorte de modelé.

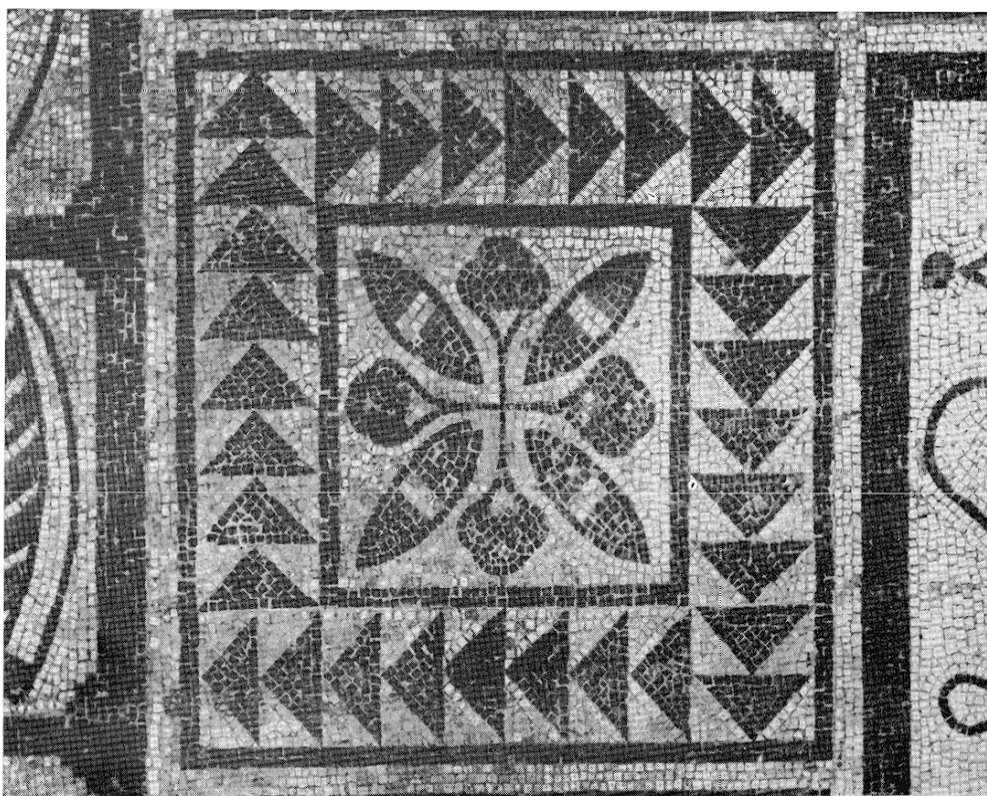


Fig. 8. — Même mosaïque, 23 (1,05 × 0 m. 75). (Cliché J. Poitrasson). — Couleurs, p. 96, 3°.

les deux bandes extérieures (1-20 et 21-32)⁴⁸ ; quant au brun, il y en a si peu que seul un examen attentif peut en reconnaître l'emploi⁴⁹. Par un contraste voulu, le *lapis* central (35-68) et surtout sa lumineuse bordure intérieure (33-34) s'opposent à 21-32 et aux parties basses de 1-20.

Plus que par la couleur, le pavement est remarquable par la richesse et la variété des dessins ornementaux⁵⁰.

1° Le centre (35-68) est occupé par de grands motifs carrés, de 0 m. 55 environ de côté, dont le premier, le troisième, le cinquième à partir de la gauche (39, 51, 63) sont ornés de cercles inscrits. Ces motifs sont eux-mêmes entourés par un encadrement (large de 0 m. 26) de carrés et de rectangles ornés respectivement de carrés et de losanges (fig. 5). L'emploi du rouge est très discret⁵¹. Certains de ces motifs ont vraisemblablement une valeur apotropaïque, par exemple les *hederæ* cordiformes en 64 (fig. 4 et 5) et l'amphore en 44⁵².

(48) Cf. *infra*, n. 51 et 53.

(49) Cette couleur n'est notée que par A. Bernard, qui l'appelle inexactement du jaune.

(50) Noter cependant des ressemblances, 23 et 30, 25 et 32, 45 et 67, etc.

(51) Est rouge, avec une touche de brun, en 38, 39, 40, le centre du motif floral. Sont simplement rouges, en 42, 46, 57, 58, 60, 62, 63 et 68, le centre du motif floral ; — en 56, une partie de la corolle ; — 57, le décor des pétales ; — 52, les étamines ; — 51, 3 secteurs alternés (sur 6) de la rosace centrale ; — 45 et 67, le centre et le cercle extérieur de la rosace centrale ; — 46, les extrémités du motif cordiforme ; — 54, le milieu du motif cruciforme.

(52) Sur la valeur magique de l'amphore, E. COCHE DE LA FERTÉ, *Les bijoux antiques*, 1956, p. 67. Cf. *infra* n. 59.

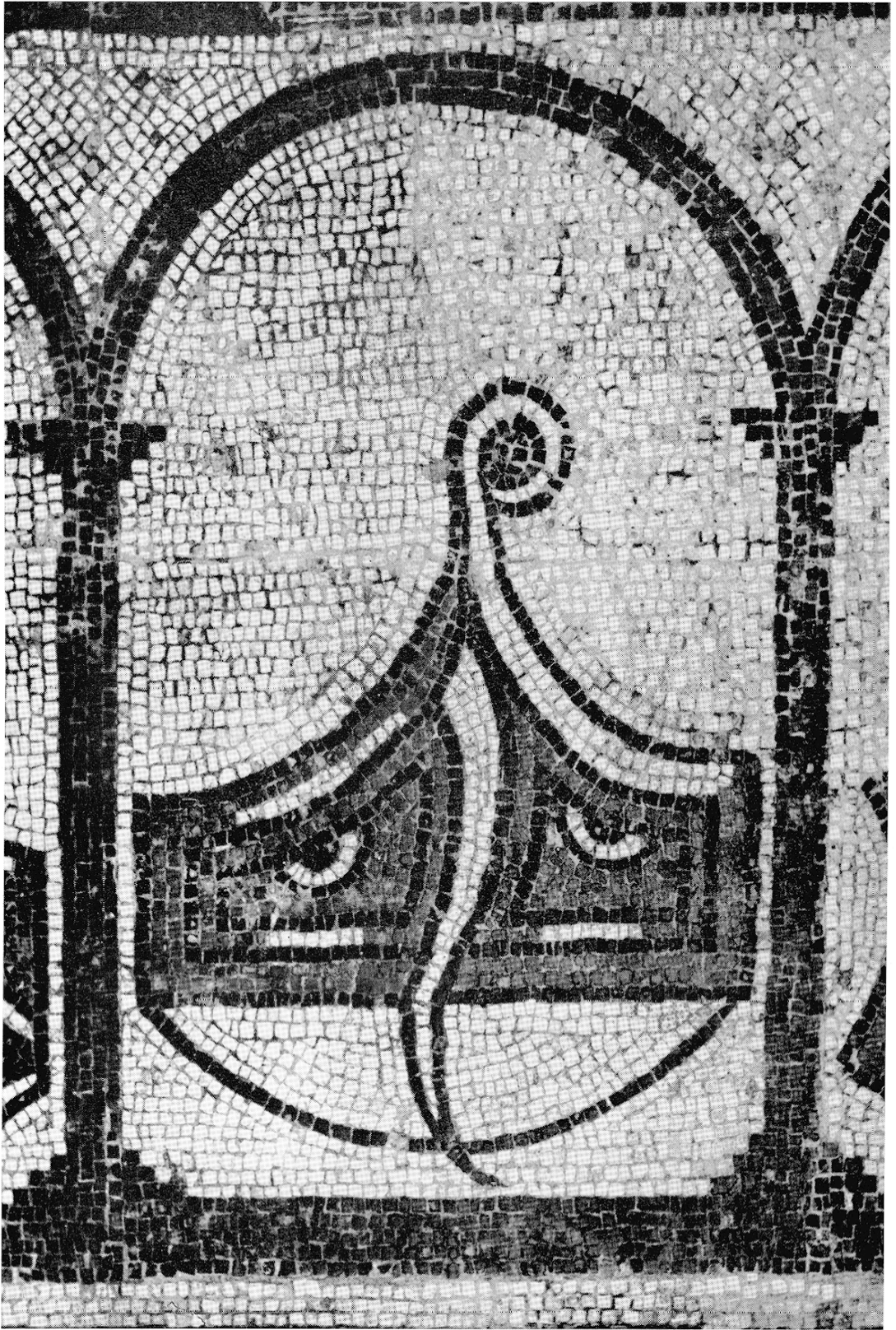


Fig. 9. — Mème mosaïque, 2 (0 m. 85 × 0,60). (Cliché J. Poitrasson). — Couleurs, p. 96, en petit corps. Presque aucune restauration (p. 92).



Fig. 10. — Même mosaïque, 3 (0 m. 85×0,62). (Cliché J. Poitrasson). — Couleurs p. 96, en petit corps. Presque aucune restauration (p. 92).

2° Une première bordure très claire (33-34), large de 0 m. 29 environ dans la partie « transversale » (33) et de 0 m. 30 dans la partie « longitudinale » (34,) non compris les deux fortes bandes noires (épaisses de 0 m. 05) qui la limitent, est décorée par des rinceaux noirs dessinant des motifs cordiformes opposés deux à deux ; à l'intérieur des cœurs s'entr'ouvre une fleur en clochette, dont le bouton est rouge ainsi que quelques parties de la corolle. Rouges encore, les rouelles aux extrémités des losanges séparatifs. Quant au motif qui sépare les pointes des cœurs opposés (centre et lobes latéraux), il n'est rouge que dans la partie « longitudinale » de cette bande (fig. 6).

3° Une seconde bordure (21-32) est formée de grands carrés juxtaposés, de 0 m. 68 environ de côté. Tous ces carrés offrent un registre central également carré, occupé par des motifs floraux plus ou moins stylisés, d'une grande variété (fig. 7 et 8). Noter des touches rouges⁵³. — Les registres centraux sont entourés d'une bordure de motifs géométriques, noirs sur fond blanc où alternent en quatre séries successives (21-23 ; 24-26 ; 27-29 ; 30-32) des billettes alternées sur deux bandes (21, 24, 27, 30), des carrés (22, 25, 28, 31) et des triangles (23, 26, 29, 32).

Les motifs énumérés jusqu'à présent (21-68) se retrouvent pour la plupart, tels ou avec de légères variantes, dans d'autres mosaïques gallo-romaines, surtout dans la région. « Les enroulements de bordures avec clochettes ou avec feuilles cordiformes », par exemple, ne sont pas rares : ils ont été étudiés par M. L. Armand-Calliat à propos de la mosaïque de Longepierre (Saône-et-Loire)⁵⁴. Ce qui est remarquable dans la mosaïque conservée de La Grange-du-Bief, c'est l'abondance du décor, la variété très riche du détail ornemental et, en même temps, l'ordonnance générale très claire d'une composition heureusement contrastée.

4° La bordure extérieure seule (1-20) (fig. 3, 4, 9 et 10) emprunte à un autre répertoire que celui des formes géométriques et florales. C'est ici la partie la plus intéressante du pavement. Elle représente un portique dont chaque arcade encadre un navire vu de l'avant, tantôt de face, tantôt de trois-quarts ; dans le seul angle conservé du pavement, une fausse arcade entoure une grande ancre, confirmant ainsi le caractère nautique du motif de bordure. A partir de cet angle, les profils des navires (cf. les volutes de proue) sont de sens opposés, à droite vers la droite, à gauche vers la gauche. Comme il a été noté plus haut, à partir du n° 17 le profil change de sens, ce qui permet de présumer la longueur totale de ce long côté du pavement.

Fond blanc. Portique gris foncé (noir). Coques rouges avec quelques touches brunes ; pourtour du navire partout cerné de noir et, en certains endroits, d'un double trait, noir à l'extérieur, blanc à l'intérieur ; détails en noir, en blanc ou en noir et blanc. Voir *note add., infra*, p. 102.

(53) En 22, centre et extrémité du bouton (avec une touche de brun vers le milieu) ; — en 23, pétale supérieur du bouton (les deux autres sont bruns) ; — en 24, les sépales et les 2 vrilles (avec 2 touches de brun) ; — 25 et 32, centre, et lobes fixés aux tiges axiales et diagonales (en 32, la moitié du lobe médian des tiges diagonales est brune) ; — 26, centre, et motif lancéolé entre les pétales ; — 27, centre, et décor des pétales cordiformes ; — 28, le cœur et les 8 pétales y compris les appendices terminaux ; — 29, intérieur des pétales ; — 30, les 4 boutons, et les 2 extrémités de chacune des 4 feuilles ; — 31, cœur et bordure des 2 ovales superposés.

Le rouge apparaît d'autre part comme trait d'encadrement à la fois du grand carré et du registre central en 21, 24, 30. Quelques cubes bruns, en outre, en 22, 23, 24, 32.

(54) L. ARMAND-CALLIAT, dans *Rev. arch.*, 1932, XXXV, p. 65-67.

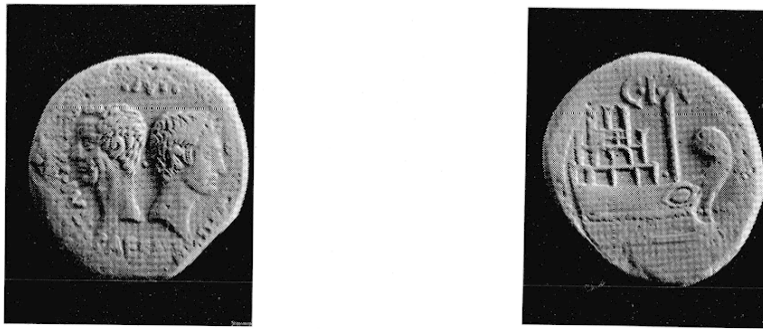


Fig. 11. — Grand bronze de la *Colonia Julia Vienna* (Vienne, Isère). Proue de galère au port.

Il s'agit manifestement d'un seul et même type d'embarcation, dont les caractéristiques sont les suivantes : quille pointue, rames, ornement de proue en forme de volute s'enroulant vers l'arrière (dérivée de la « corne » de proue), yeux prophylactiques représentés de part et d'autre de l'étrave, sur les flancs de la coque. Il s'agit de navires « longs » plutôt que de galères, car la quille n'est pas coiffée de l'éperon de combat⁵⁵.

Face et profil sont traités de façon extrêmement synthétique et quasi caricaturale, mais non sans précision pour l'essentiel. Sur les deux, la portion réservée en blanc, plus grande de face que de profil, est vraisemblablement la partie de la coque située au-dessous de la ligne de flottaison. La face présente un essai de perspective en raccourci qui n'atteint pas parfaitement son but : la ligne brisée de la proue, bien visible sur les profils (où la pointe supérieure est la saillie formée par l'aboutissement des préceintes, ornée souvent d'une tête de bélier, de fauve ou de monstre), est rendue de face par une ligne sinuëuse qui forme comme l'arête d'un long nez au visage dont les yeux sont l'élément essentiel — le navire étant assimilé à un être vivant, de préférence un poisson, qui sait assurer lui-même sa direction et faire front aux forces adverses⁵⁶. La corne se présente gauchement de profil alors qu'elle devrait être vue strictement de face, par sa tranche, affectant la forme d'un pieu aigu. Deux traits blancs horizontaux, au-dessus de la ligne de flottaison, paraissent souligner les yeux.

Le profil est en réalité un faux trois-quarts : en effet la longueur des rames, de plus en plus petite vers l'arrière, indique un essai de perspective fuyante, de même que l'aminçissement du navire tout entier dans la même direction. Il n'est donc pas vraisemblable que l'artiste ait voulu représenter ici conventionnellement seulement la partie avant du navire : il n'eût pas, dans ce cas, figuré sept avirons, en perspective ; et la représentation d'une proue isolée, si elle pouvait avoir un sens dans une composition de trophée ou sur une monnaie (fig. 11), manquerait ici du minimum de réalisme inhérent au sujet, qui paraît bien être un ensemble de navires au port. Il n'en reste pas moins vrai que l'arrière des navires vus de trois-quarts se perd brutalement dans une ligne droite qui en fausse certainement le profil, la poupe de tout navire antique de quelque importance étant arrondie et

(55) P.-M. DUVAL, *La forme des navires romains d'après la mosaïque d'Alhiburus*, dans *Mélanges... de l'École française de Rome*, 1949, p. 119-149.

(56) Id., *Du navire grec au navire romain*, dans *Mélanges... Charles Picard*, II (= *Rev. archéol.*, 29), p. 338-351.

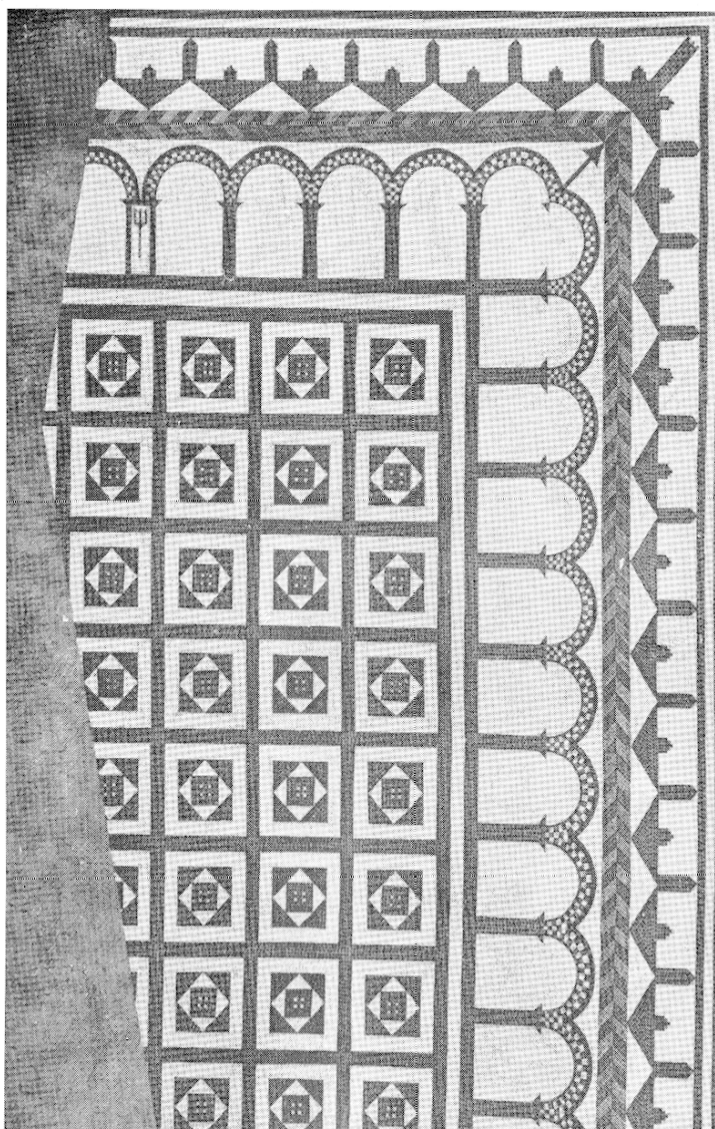


Fig. 12. — Pavement de Nîmes au portique et au rempart (*Inventaire, Gaule, I, 297*).

relevée⁵⁷ ; et que le polygone qui encadre l'œil, fuyant lui aussi vers l'arrière, paraît représenter le flanc du navire dans toute sa longueur. Il nous semble donc que l'artiste a, par une convention plutôt maladroite, escamoté l'arrière de ses navires, suggérant peut-être qu'il faut l'imaginer masqué soit par la masse de l'avant, soit par quelque élément qu'il n'avait pas la place de représenter, peut-être tout simplement, malgré la légère distance qui l'en sépare, par le montant de l'arcade qui sert de cadre au navire. Encore une fois, s'il eût voulu représenter une proue isolée du reste du navire, il n'eût pas figuré de rames ; c'est d'ailleurs une erreur que d'avoir fait partir les rames de l'extrême avant du bateau : il en a mis autant qu'il a pu.

(57) *Id.*, art. cité plus haut, n. 55.

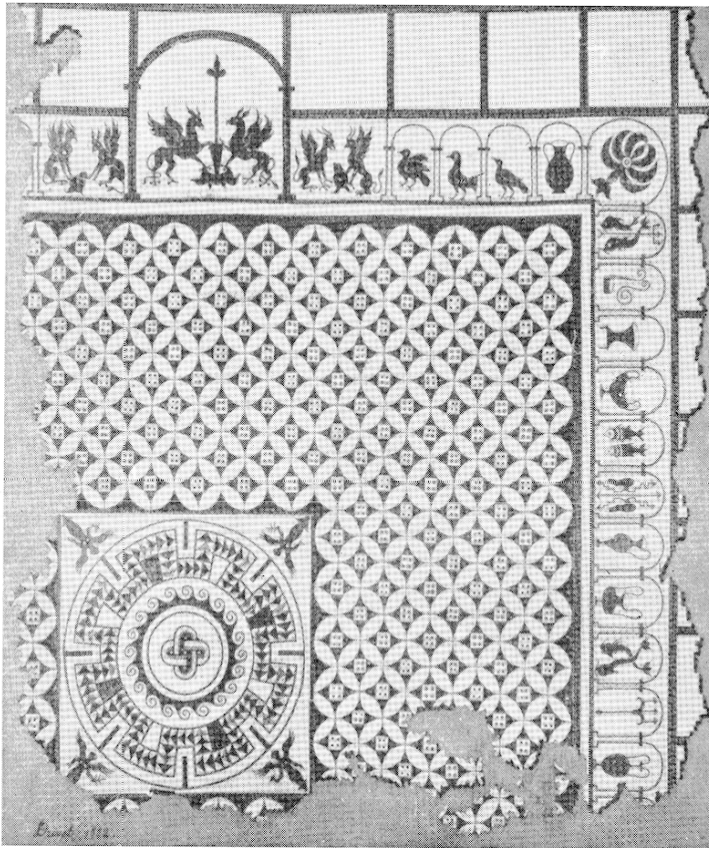


Fig. 13. — Pavement de Nîmes, au portique (*Inventaire, Gaule, I, 301*).

Le sujet est-il réaliste ? Il serait alors le suivant : une série de navires longs à rames, vus alternativement de face et de trois-quarts, soit rangés sous des abris en forme d'arcades, soit plutôt vus à travers les arcades d'un portique portuaire, le spectateur étant à terre. En effet le fond clair de la mosaïque suggère que les navires se découpent sur la mer et le ciel, et non sur les constructions entourant un bassin ; et, s'il est vrai que les navires antiques s'amarrèrent par la proue lorsqu'ils étaient à quai⁵⁸, il est normal, étant à terre, de les voir par l'avant. Il est bien évident, en tout cas, qu'il ne faut pas chercher une réalité dans le nombre des arcades ni des navires, ni même dans l'alternance d'un navire de face et d'un navire de trois-quarts : répétition, à une fin décorative, d'une composition dont les seuls éléments réels sont l'arcade de portique et le navire. Mais le traitement de l'angle, qui sous une fausse arcade abrite une ancre démesurée, nous ferait plutôt croire que portique et navires sont absolument indépendants, choisis et réunis pour la commodité d'un motif de bordure ; que le logement d'un navire sous chaque arcade est fictif et ne correspond à aucune réalité. Toutefois, en eux-mêmes et par leur réunion, les deux éléments n'en évoquent

(58) Voir J. LE GALL, *Graffites navals du Palatin et de Pompéi*, dans *Recueil... du Cent-cinquantième de la Société nat. des Antiquaires de France* (= *Mémoires*, 1^{re} s., III), 1954, p. 49 : « Les navires étaient donc attachés en proue par un câble à un des corbeaux de pierre percés d'un trou horizontal, ou parfois vertical, qui émergeaient du quai, et ils devaient être maintenus en poupe par une ancre ».

pas moins le spectacle d'un port : des portiques plantés sur les quais bordant un bassin, des navires à rames et à avant pointu, qui, navires de mer à l'origine, pouvaient tout aussi bien remonter les grands fleuves. Ainsi la proue d'une galère figure-t-elle devant une architecture sur les monnaies de la colonie de Vienne (fig. 11).

Cette conjonction du portique et de la série de navires n'est pas unique dans l'art antique ; et, séparément, les deux éléments font partie de son répertoire. Le portique est, avec le rempart, un type de bordure architecturale. On le trouve, par exemple, combiné avec le rempart, sur un pavement de Nîmes, à décor géométrique (fig. 12) : le rempart forme la partie extérieure de la bordure, le portique, la partie intérieure ; les arcades sont vides ; l'angle est traité d'une façon analogue à celle de la mosaïque d'Anse, mais la fausse arcade a ici la forme d'un cœur⁵⁹. Sur un autre pavement de Nîmes, à décor également géométrique (fig. 13)⁶⁰, le portique à arcades n'est qu'un élément de la bordure (avec toujours le même traitement de l'angle), le rez-de-chaussée d'une façade architecturale plus importante, et chaque arcade sert de cadre à un sujet qui n'a aucun rapport avec elle : deux griffons affrontés, un oiseau, un vase, une fleur, deux dauphins et un trident, deux instruments de sacrifice, deux poissons, un foudre, deux dauphins croisés, un trident, etc. L'indépendance réelle du portique et des sujets qui y sont logés est ici manifeste, et c'est un argument en faveur d'une interprétation analogue de la bordure d'Anse.

Le navire, lui, forme l'un des sujets classiques des mosaïques romaines. Isolés, groupés, opposés, dispersés en grand nombre, ils sont particulièrement fréquents sur les pavements africains, dont le plus complet à ce point de vue reste la mosaïque tunisienne d'*Althiburus*⁶¹, mais dont bien d'autres exemples sont parfois d'une grande richesse et manifestent un dessein didactique évident⁶². En Gaule, la représentation du navire est fort rare : à peine peut-on citer un vaisseau à voiles et à rames à avant pointu, sur un pavement de Nîmes⁶³. Nulle part, le navire n'y est traité, comme à Anse, en élément répété de bordure ; nulle part, il n'y est combiné en série avec le motif du portique. Il convient de noter l'originalité de cette combinaison et celle du traitement hardi des navires, qui n'est pas exempt d'un certain sens caricatural.

Toutefois ce motif du portique aux navires se retrouve sur un pavement italien, la bordure de mosaïque trouvée vers 1842 à Rome, via Ardeatina, et conservée au Musée du Vatican, où elle orne le côté d'un tapis géométrique auquel elle n'appartenait peut-être pas⁶⁴. Sous un portique composé d'une suite d'arcades doriques, on voit sur cette bordure

(59) *Inventaire*, Gaule I, 297, pl. Rempart seul, en bordure : *ibid.*, 77 (Arles), 113 (Orange), pl. Le rempart et le portique peuvent avoir une valeur apotropaïque. (Sur la protection magique du *Forum Novum Severianum* à Leptis Magna en Tripolitaine, voir *Rev. africaine*, XCVI, 1952, p. 298-299).

(60) *Ibid.*, 301, pl.

(61) Voir la publication de P. GAUCKLER, *Un catalogue figuré de la batellerie gréco-romaine : la mosaïque d'Althiburus*, dans *Monuments... Piot*, XII, 1905, p. 113-154, fig. 1-23, pl. IX-X, et la mise au point plus haut citée, n. 55.

(62) V. les études de L. FOUCHER sur les mosaïques tunisiennes, en dernier lieu : *Navires et barques figurés sur des mosaïques découvertes à Sousse et aux environs*, dans *Notes et documents de l'Institut national d'archéologie et arts*, XVI, Tunis, 1957, 43 p., 41 fig.

(63) *Inventaire*, Gaule, I, 290, pl. Trois barques soutiennent le « pont de bateaux » du Rhône en Arles (?), sur la mosaïque des corporations d'Ostie ; A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine* VI, 2, 1934, fig. 161, p. 497.

(64) M. Elisabeth BLAKE, *Roman Mosaics of the Second Century in Italy*, dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, XIII, 1936, p. 121, pl. 28, 2, d'après NOGARA, *Di mosaichi antichi conservati nei palazzi pontifici*, pl. XVI. Nous devons la connaissance de ce document à M. H. Stern.



Fig. 14. — Deniers de Lollius Palikanus, vers 47 av. J.-C. (Cabinet de France).

une série de proues de navires, analogues pour l'essentiel à celles du pavement gallo-romain et se détachant, comme elles, sur un fond clair — mais se présentant toutes de profil à gauche. La disposition est donc plus monotone et moins nuancée qu'à Anse. La mosaïque à laquelle ce motif sert de bordure dans la disposition actuelle — tapis géométrique à peltes, boucliers, masques, fleurs, avec un *emblema* à la tête de Méduse — est datée par Miss Blake de l'époque d'Hadrien.

Mais le motif est beaucoup plus ancien : il apparaît déjà sur deux deniers de Lollius Palikanus, émis vers 47 av. J.-C.⁶⁵. Sous trois arcades d'une série dont deux autres restent incomplètes aux deux extrémités, le graveur des coins a représenté trois éperons de galère ; le reste des navires est supposé disparaître derrière les piliers supportant les arcades, lesquelles sont surmontées par une plate-forme où se trouve une *sella* (fig. 14). L'interprétation de l'ensemble est difficile, éperons et *sella* n'étant pas à la même échelle. Mais s'agit-il d'une représentation cohérente ? Pris isolément, le motif inférieur (arcades, éperons) pourrait faire penser à un portique plutôt encore qu'à un pont. E. A. Sydenham d'écrit d'autre part, ainsi cette image : « *Rostra...* supporting columns ornamented with prows » — et peut-être s'agit-il en effet d'une architecture en réduction ornant le devant d'une tribune. Quoi qu'il en soit, le motif de la mosaïque d'Anse (bordure extérieure) existe déjà pour l'essentiel à Rome au milieu du 1^{er} siècle av. J.-C., sur des revers monétaires — et sans doute aussi dans l'architecture, ou du moins dans le décor architectural.

Y a-t-il enfin, à Anse, une raison locale à la présence de ces navires sur un pavement d'une luxueuse demeure ? Un motif aussi particulier n'a pas dû être choisi au hasard, et peut-être un *emblème* de même nature ornait-il le centre du pavement. Sans pouvoir la

(65) E. A. SYDENHAM, *The coinage of the Roman Republic*, 1952, pl. 26, n° 960 (Babelon, *Lollia*, 2 ; Grueber, I, 4011). Six exemplaires (de la Collection d'Ailly), au Cabinet des Médailles de Paris : Inv. 11.894-11.899. Au droit, tête de *Libertas*, et LIBERTATIS ; ₽ décrit dans le texte.

prouver, on doit retenir l'hypothèse d'une relation entre ce motif et l'activité fluviale déployée sur la Saône.

Si, en l'absence de tout contexte archéologique, on peut proposer une date fondée sur des analogies stylistiques, pour ce pavement, c'est le II^e siècle, et particulièrement la première moitié, que les caractères du tapis géométrique nous suggèrent⁶⁶.

Julien GUEY et Paul-Marie DUVAL.

(66) Par exemple, les pavements de Reims et de Nizy-le-Comte (Aisne), n^{os} 24 et 49 Bb du *Recueil général des mosaïques de la Gaule* de H. STERN, I, 1, 1957, pl. VI et XVIII.

NOTE ADDITIONNELLE. — « Les arcs du portique sont faits de 3 rangs de cubes : les deux lignes extérieures sont noires et la ligne intérieure du même rouge que les coques ». (fig. 9 et 10 et p. 96). (Lettre de M. le Maire d'Anse, 4 octobre 1960).